



## STAGE ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (APPN)

### PRÉSENTATION DU SÉJOUR

<b>Objectifs</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser un temps fort pour les élèves de l'AS du collège Charles Péguy.</li> <li>2. Permettre l'apprentissage de la vie en collectivité.</li> <li>3. Proposer la pratique d'Activités Physiques de Pleine Nature et la découverte d'une région.</li> </ol>												
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage organisé par l'AS du collège Charles Péguy en partenariat <b>Elément TERRE, organisateur de voyages scolaires</b></li> <li>• Stage encadré par les professeurs d'EPS du collège.</li> <li>• Hébergement en pension complète 5 jours du 17/06/2018 au 22/06/2018</li> <li>• Activités sportives de pleine nature encadrées par des moniteurs diplômés d'état</li> </ul>												
<b>Lieu</b>	<b>Saint Sauves d'Auvergne (63950)</b>												
<b>Transport</b>	<b>En car</b>												
<b>Date</b>	Départ le <b>17 / 06 / 2018</b> au matin – Retour le <b>22 / 06 / 2018</b> au soir												
<b>Activités</b>	<p>Activités encadrées par des moniteurs diplômés d'état :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 5 séances de <b>VTT</b></li> <li>✓ 5 demi-journées de découverte : <b>course d'orientation, randonnée sur les volcans, apprentissage des bases de la mécanique du VTT, conception et réalisation d'une épreuve sportive</b></li> </ul>												
<b>Nombre de places</b>	<b>57</b> élèves et 6 professeurs.												
<b>Tarif du stage</b>	<p><b>370 euros</b> par élève à régler en 3 fois selon l'échéancier suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Versement</th> <th>Montant</th> <th>Echéance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1<sup>er</sup> versement</td> <td><b>150 euros</b></td> <td><b>01/02/2018</b></td> </tr> <tr> <td>2<sup>ème</sup> versement</td> <td><b>120 euros</b></td> <td><b>01/04/2018</b></td> </tr> <tr> <td>3<sup>ème</sup> versement</td> <td><b>100 euros</b></td> <td><b>01/06/2018</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour information, ce tarif ne comprend pas la part des professeurs. Celle-ci doit être financée par l'AS afin que le stage ait lieu. A titre indicatif, <b>un don de 39 euros par personne permettrait de couvrir la totalité de la part enseignant</b>. De ce fait, chaque participant est libre de verser, <b>s'il le souhaite et sans obligation</b>, une participation supplémentaire permettant de couvrir une partie des frais de ce stage. Pour cela, il vous faudra faire <b>un 4<sup>ème</sup> chèque, au montant de votre choix, à l'ordre de l'AS du collège Charles Péguy. Ce chèque sera débité en même temps que le 3<sup>ème</sup> versement.</b></p>	Versement	Montant	Echéance	1 <sup>er</sup> versement	<b>150 euros</b>	<b>01/02/2018</b>	2 <sup>ème</sup> versement	<b>120 euros</b>	<b>01/04/2018</b>	3 <sup>ème</sup> versement	<b>100 euros</b>	<b>01/06/2018</b>
Versement	Montant	Echéance											
1 <sup>er</sup> versement	<b>150 euros</b>	<b>01/02/2018</b>											
2 <sup>ème</sup> versement	<b>120 euros</b>	<b>01/04/2018</b>											
3 <sup>ème</sup> versement	<b>100 euros</b>	<b>01/06/2018</b>											

# BULLETIN D'INSCRIPTION

A REMETTRE AUX PROFESSEURS D'EPS AU PLUS TARD LE VENDREDI 15 Décembre 2017

→ Si le nombre de dossiers déposés dépasse le nombre de places disponibles (57), les professeurs d'EPS procéderont à une sélection selon les critères suivants :

1	licenciés à l'AS	participant régulièrement à l'AS	ne posant pas de problème de comportement en cours	jamais partis en stage	En cas "d'égalité", l'élève qui aura rendu son dossier le premier sera sélectionné
2	licenciés à l'AS	participant régulièrement à l'AS	ne posant pas de problème de comportement en cours	partis 1 fois	
3	licenciés à l'AS	participant régulièrement à l'AS	ne posant pas de problème de comportement en cours	partis 2 fois	
4	licenciés à l'AS	participant régulièrement à l'AS	ne posant pas de problème de comportement en cours	partis 3 fois	
5	licenciés à l'AS	participant régulièrement à l'AS		jamais partis en stage	
6	licenciés à l'AS	participant régulièrement à l'AS		partis 1 fois	
7	licenciés à l'AS	participant régulièrement à l'AS		partis 2 fois	
8	licenciés à l'AS	participant régulièrement à l'AS		partis 3 fois	
9	licenciés à l'AS		ne posant pas de problème de comportement en cours	jamais partis en stage	
10	licenciés à l'AS		ne posant pas de problème de comportement en cours	partis 1 fois	
11	licenciés à l'AS		ne posant pas de problème de comportement en cours	partis 2 fois	
12	licenciés à l'AS		ne posant pas de problème de comportement en cours	partis 3 fois	

## PIECES À FOURNIR POUR QUE LE DOSSIER SOIT COMPLET :

- Le bulletin d'inscription rempli.
- Les 3 chèques (150 €, 120 € et 100€) libellés à l'ordre de : AS du collège Charles Péguy avec **Nom, Prénom et classe de l'élève au dos.**
- Un 4<sup>ème</sup> chèque (facultatif) d'un montant au choix libellé à l'ordre de : AS du collège Charles Péguy avec **Nom, Prénom et classe de l'élève au dos.**

Je soussigné(e) : ..... (père, mère, tuteur) (1)  
Autorise l'élève (nom, prénom) ..... de la classe de : .....  
et né(e) le : ...../...../..... à participer au stage APPN organisé par l'AS du collège Charles Péguy.

D'autre part, nous attestons que l'élève remplit bien les conditions impératives d'inscription : **Être inscrit à l'AS du collège Charles PEGUY**

(1) Rayer les mentions inutiles.

Signature

## A REMPLIR PAR LE PROFESSEUR RECEVANT LE DOSSIER

Dossier Numéro :

Date et heure de la remise : le ..... / ..... / ..... à ..... h ..... min



### **Procédure d'inscription STAGE VTT 2018 :**

-Du Lundi 13/11/2018 au Vendredi 17/11/2018 : Distribution des dossiers d'inscriptions aux élèves sur les créneaux d'AS ou au bureau EPS.

-A partir du Lundi 20/11/2018 à 10h00 : Les élèves peuvent venir déposer leur dossier complet (fiche d'inscription + 3 ou 4 chèques) auprès des professeurs d'EPS. Ils doivent le donner en main propre à un professeur qui vérifie le dossier avant de libérer l'élève.

-Au soir du Vendredi 15 décembre 2017 à 15h10 : Fin des inscriptions. Les dossiers d'inscriptions ne sont plus acceptés après cette date.

-Avant les vacances de Noël : Affichage de la liste des élèves retenus pour le stage et de la liste d'attente. Retour des dossiers pour les élèves non retenus, avec le mot d'explication à faire coller dans le carnet.

### **Procédure de réception des dossiers d'inscriptions par les professeurs d'EPS :**

- Uniquement au bureau EPS.
- Un professeur disponible récupère le dossier d'inscription en présence de l'élève.
- Il ou elle vérifie le bon remplissage du dossier ainsi que la présence des 3 ou 4 chèques et de leur montant.
- Il ou elle agrafe les chèques à la fiche d'inscription en haut à gauche de la fiche d'inscription.
- Il ou elle inscrit la date et l'heure de réception sur l'espace prévu à cet effet ainsi que le numéro du dossier.
- Il ou elle reporte le nom, prénom, classe de l'élève dans le tableau (ci-joint) collé au grand tableau, ainsi que la présence éventuelle d'un 4<sup>ème</sup> chèque (auquel cas il faudra inscrire le montant dans la case prévue à cet effet).
- Il ou elle dépose le dossier dans la boîte prévu à cet effet (recto de la feuille vers le bas).
- Il ou elle remercie et libère l'élève.

NB : si le stage ne se remplit pas, une nouvelle vague d'inscription sera organisée dans un deuxième temps.

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Classe</b>	<b>AS</b>	<b>4<sup>ème</sup> chèque</b>
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					



	Nom	Prénom	Classe	Dossier complet	4 <sup>ème</sup> chèque
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					
61					
62					
63					
64					
65					
66					
67					
68					
69					

70					
71					
72					
73					
74					
75					
76					
77					
78					
79					
80					



INFORMATION STAGE D'AS :

Madame, Monsieur

Le nombre de dossier ayant dépassé le nombre de places disponibles pour le stage d'AS, nous avons dû procéder à la « sélection » selon les critères énoncés sur la fiche d'inscription. De ce fait, nous avons le regret de vous informer que votre enfant n'a pas été retenu. Il reste toutefois inscrit sur une liste d'attente, dans l'éventualité d'un désistement. Nous vous remettons donc le dossier d'inscription ainsi que les chèques.

Bien cordialement,

L'équipe EPS

INFORMATION STAGE D'AS :

Madame, Monsieur

Le nombre de dossier ayant dépassé le nombre de places disponibles pour le stage d'AS, nous avons dû procéder à la « sélection » selon les critères énoncés sur la fiche d'inscription. De ce fait, nous avons le regret de vous informer que votre enfant n'a pas été retenu. Il reste toutefois inscrit sur une liste d'attente, dans l'éventualité d'un désistement. Nous vous remettons donc le dossier d'inscription ainsi que les chèques.

Bien cordialement,

L'équipe EPS

INFORMATION STAGE D'AS :

Madame, Monsieur

Le nombre de dossier ayant dépassé le nombre de places disponibles pour le stage d'AS, nous avons dû procéder à la « sélection » selon les critères énoncés sur la fiche d'inscription. De ce fait, nous avons le regret de vous informer que votre enfant n'a pas été retenu. Il reste toutefois inscrit sur une liste d'attente, dans l'éventualité d'un désistement. Nous vous remettons donc le dossier d'inscription ainsi que les chèques.

Bien cordialement,

L'équipe EPS

**L'AS du collège Charles PEGUY organise un stage de VTT du 17 au 22 Juin 2018 à Saint Sauves d'Auvergne (Puy de Dôme).**

Le nombre de places est limité à **57 élèves de l'AS**.

Renseigne-toi vite auprès de ton professeur d'EPS

### **Planning des inscriptions**

-A partir du Lundi 13 Novembre à 10h00 : Distribution des dossiers d'inscriptions sur les créneaux d'AS par les professeurs.

-A partir du Lundi 20 Novembre à 10h00 : Ouverture de la phase de retour des dossiers au bureau des professeurs d'EPS uniquement.

-Au soir du Vendredi 15 décembre à 15h10 : Fin des inscriptions.

-Avant les vacances de Noël : La liste des élèves retenus pour le stage sera communiquée par affichage au niveau des vestiaires EPS.



Association Sportive  
du collège Charles Péguy  
23, avenue Charles de Gaulle  
78150 LE CHESNAY  
01.39.54.09.57  
[www.aspeguy-lechesnay.fr](http://www.aspeguy-lechesnay.fr)

COLLEGE CHARLES PEGUY  
ASSOCIATION SPORTIVE

